



Bienvenue dans la 67^{ème} mise à jour d'AGRINFO. Comme indiqué précédemment, l'Union européenne simplifie diverses règles, notamment en proposant une nouvelle approche pour fixer les limites maximales de résidus de pesticides dans les produits importés. L'UE a désormais notifié ces propositions à l'Organisation mondiale du commerce, donnant ainsi aux pays hors UE la possibilité de faire part de leurs commentaires.

L'UE a mis à jour la liste des produits d'origine animale que certains pays hors UE peuvent exporter, adopté de nouvelles LMR pour les pesticides et révisé les spécifications de certains additifs alimentaires.

Essayez notre nouvel outil AGRINFO [Pesticide LMR Traqueur](#) et ne manquez pas le nouveau guide FiBL/AGRINFO destiné aux opérateurs de la filière bio et à leurs groupes d'opérateurs.

Il est encore temps de vous inscrire à nos prochains webinaires sur la directive européenne relative aux pratiques commerciales déloyales (en collaboration avec le FairTrade Advocacy Office, Oxfam Belgique et GIZ) et sur les nouvelles règles européennes en matière d'emballages et de déchets.

DERNIÈRES NOUVELLES

Événements



Inscrivez-vous aux webinaires AGRINFO

- [La directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales](#) : ce que les fournisseurs agroalimentaires non européens doivent savoir – webinaires le **18 février**
- [Les nouvelles règles de l'UE en matière d'emballages et de déchets d'emballages](#) s'appliqueront à partir d'août 2026 – webinaires les **25 et 26 février**

Nouvelles réglementations ou politiques en cours d'élaboration



L'UE discute de la réduction des LMR à la limite de détermination pour tous les produits pour :

- [benomyl](#)
- [carbendazime](#)
- [thiophanate-méthyl](#)

Modifications notifiées à l'Organisation mondiale du commerce

Envoyez vos commentaires via votre [autorité nationale de notification SPS/OTC](#) dans le délai de 60 jours



Simplification des règles de l'UE

Les parties prenantes ont jusqu'au **30 mars** pour faire part à l'OMC de leurs commentaires sur les propositions visant à simplifier les règles relatives aux

- [les pesticides](#) – fixation de LMR sur les produits importés et approbation de nouvelles substances
- les aliments produits avec des [micro-organismes génétiquement modifiés](#)
- autorisation pour [les postes de contrôle frontaliers](#) de fractionner les envois de produits végétaux
- autorisation des [additifs alimentaires](#) et étiquetage numérique
- les modifications réglementaires relatives à [l'encéphalopathie spongiforme transmissible](#) (EST, « maladie de la vache folle »)

Nouvelles réglementations entrant en vigueur et dates d'application



Contrôles de sécurité sanitaire

L'UE met à jour la liste des pays autorisés à exporter certains produits animaux vers l'UE pour des raisons de santé publique – conséquences pour **l'Albanie, la République kirghize, la Macédoine du Nord, la Tunisie, l'Ouganda et l'Ukraine**. Applicable à partir du **18 février 2026**

[Lire](#)



Additifs alimentaires

L'UE modifie les conditions d'utilisation de divers agents épaississants et stabilisants. Applicable à partir du **18 août 2026**.

[Lire](#)



LMR des pesticides

L'UE modifie les limites maximales de résidus pour :

- [la dimoxystrobine](#) sur les graines de tournesol, le seigle et le blé
- [l'éthéphon](#) sur les myrtilles et les fruits à coque
- [propamocarbe](#) sur les laitues

Applicable à partir du **19 août 2026**



Maintenant en ligne : Traqueur des LMR de pesticides

Pour consulter toutes les modifications récentes et à venir des LMR pour vos produits spécifiques, consultez le nouvel [outil de suivi des LMR des pesticides](#) d'AGRINFO

Publications AGRINFO



Guide à l'intention des opérateurs et de leurs groupes de la filière Bio

Publié conjointement par le FiBL et AGRINFO, ce nouveau guide explique les règles pour exporter des produits végétaux biologiques vers l'UE, en particulier pour les opérateurs certifiés conformes au règlement biologique de l'UE (disponible en anglais, version FR à paraître).

[Lire](#)

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeurs agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse agrinfo.eu/fr, où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Les parties prenantes éligibles [des pays bénéficiaires](#) d'AGRINFO peuvent nous contacter pour plus d'information via le [service d'assistance AGRINFO](#).



Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.

[**> S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO <**](#)